

Territoire glissant : « juridiction »

L'ASULF a fait remarquer à la ministre fédérale Mélanie Joly (3 octobre) qu'elle emploie un anglicisme lorsqu'elle parle de « juridiction » au lieu de parler des États ou de leurs compétences. D'abord les faits : Selon le journaliste du *Devoir* (30 septembre-1^{er} octobre 2017), vous auriez dit : « Pour le commerce en ligne, toutes les juridictions se posent présentement la question [...] ». Plus loin, vous continuez en mentionnant « que les compagnies ne sont pas dans notre juridiction [...] ».

Ensuite les remarques : Le mot « juridiction » est un terme employé fréquemment de façon fautive dans les milieux juridiques... Ainsi, pour le commerce en ligne, ce sont tous les États qui se posent la question. De même, les compagnies ne sont pas sous votre autorité. L'ASULF espère que la ministre acceptera la suggestion de l'Association et même les observations de Termium, la banque fédérale de terminologie que le gouvernement fédéral subventionne.

Erreur au sommet de l'État : « conjoint »

À la mi-octobre, l'ASULF est intervenue, sous la plume de son président fondateur, auprès du premier ministre Couillard et lui a fait remarquer que l'appellation « Conseil des ministres conjoint Québec-Ontario », mis sur pied il y a une décennie, charriait un calque de l'anglais : le mot « conjoint ». En français, l'adjectif signifie, en langue courante, « intimement uni » ou, en droit, « qui a des obligations ou des droits communs » (*Vocabulaire des relations professionnelles* / Office québécois de la langue française).

Le gouvernement ontarien semble avoir détecté le traquenard : on y rend « Ontario Québec Joint meetings of Cabinet ministers » par « Rencontres des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario ». Le secrétariat du chef du gouvernement québécois a accusé réception de la remarque et on précise : « [...] nous avons pris bonne note de vos commentaires ainsi que de votre suggestion de remplacer le mot "conjoint" par "mixte" ou "paritaire". Nous les porterons à l'attention du premier ministre. » L'ASULF espère que les autorités sauront trouver une parade au mot anglais « joint ».

L'état du français selon Michel Tremblay

« L'état du français au Québec, dégradé par les réseaux sociaux, est assez déplorable. Comment prétendre défendre une langue quand on ne se donne plus la peine de la maîtriser, de la lire vraiment, ni de l'écrire correctement? La montée du franglais marque une rupture avec ma génération. La fierté d'être les représentants officiels du français en Amérique du Nord nous galvanisait. Cette ferveur s'est perdue » (La Croix, 3 août 2017 ; citation tirée de *Liaisons*, 87, octobre 2017, p. 17).



Joyeux Noël et bonne année!

Au nom des membres du conseil d'administration, je vous souhaite un joyeux Noël et une nouvelle année merveilleuse.

Pierrette Vachon-L'Heureux

La présidente,
Pierrette Vachon-L'Heureux

SOMMAIRE

⇒ La rédaction épïcène et l'écriture inclusive ou Comment réussir la féminisation?	2	⇒ « Place » Bell, une place?	5
⇒ En France, rupture d'une tradition	2	⇒ Médecins constitués légalement	5
⇒ La Francisation : des années héroïques à l'implication citoyenne	3 et 4	⇒ Cessons de partager!	5
⇒ ExpoCité : Fourgonnettes et berlines!	4	⇒ 1972-2017 : Observations... terminologiques	6
⇒ Timbre contre étampe	4	⇒ Vient de paraître	6
⇒ Gatineau : Place des Peuples!	5	⇒ Travaux des commissions françaises de terminologie	6
		⇒ Forces de l'ASULF et adhésion	6



La rédaction épïcène et l'écriture inclusive ou Comment réussir la féminisation?

Avoir bon genre à l'écrit, le guide de la rédaction épïcène, celle qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes, énonce clairement le principe qui doit nous guider dans l'écriture des formes : « La façon d'écrire les noms composant le doublet est très importante puisqu'elle rend la lecture facile ou difficile. Toute irrégularité, tout écart par rapport à la graphie habituelle d'un mot gêne la lecture et nuit à la compréhension. Il faut donc écrire les mots en entier dans leur forme masculine et leur forme féminine. Les formes tronquées, c'est-à-dire modifiées par l'emploi de différentes marques graphiques (parenthèses, trait d'union, barre oblique) ou encore par le recours à la majuscule, sont fortement déconseillées. » (Page 29)

Que cette hachure des mots se présente par le recours au point médian (*administrateur.trice.s*), un symbole de ponctuation fort ancien que l'espace entre les mots a remplacé dans notre écriture, ne change rien à la chose. La proposition française choque, perturbe, dérange et relance un débat que le Québec a connu autrefois. La troncation des formes doit se limiter aux situations d'écriture exceptionnelles, incontournables!

Quant à l'accord de proximité, pratiqué autrefois plus librement comme le rappelle l'histoire de la grammaire, elle s'installe plus résolument. On accorde avec la forme la plus rapprochée dans la phrase, pas forcément avec le masculin! On voit déjà apparaître une nouvelle stratégie d'écriture qui inverse l'ordre masculin/féminin attendu des formes du doublet pour rapprocher la forme masculine du nom des formes à accorder. La malheureuse formulation de la règle qui présente la fonction générique du masculin, celle qui répète que « le masculin l'emporte sur le féminin », devient socialement inacceptable. Que les grammairiens se reprennent et changent de ton !!

Dans une rédaction épïcène, la forme masculine perd de sa capacité à évoquer le neutre. L'équilibre entre les deux genres est rétabli. La rédaction permet de donner une égale visibilité aux hommes et aux femmes tout en assurant la qualité des textes.

La rédaction épïcène, une porte ouverte à la féminisation réussie... en douceur!

Note : *Avoir bon genre à l'écrit – Guide de rédaction épïcène*, Pierrette Vachon-L'Heureux et Louise Guénette, Les Publications du Québec et l'Office québécois de la langue française, Québec, 2007, 209 pages.

En France, rupture d'une tradition

Le président Macron a rompu une tradition vieille de trois décennies, soit depuis 1986 : il n'a pas nommé de ministre chargé de la francophonie et de la langue française. Tant l'une que l'autre continueront, à n'en pas douter, d'exister en l'absence d'un porte-parole officiel. Un État peut orienter sa politique étrangère s'il compte un ministre actif et dynamique, mais il ne peut pas tout faire en matière de langue : il se tient habituellement à distance du bon usage, il peut faire jouer son influence exemplaire dans l'ensemble de la population, il peut financer et structurer des activités qui influent sur la langue (enseignement, prix littéraires, lecture publique...),



mais l'essentiel est qu'il soit là. Comme on l'a déjà écrit : les institutions de l'État, qui illustrent l'importance nationale de la langue, « ont pour première mission d'exister, d'être visibles, même si leur présence effective ne prend pas tant d'ampleur » (J.M. Éloy). Il reste toutefois que la République doit « agir sur des idées qui agissent sur la langue ». À cet égard, on regrettera qu'un marocain n'ait pas été réservé à la francophonie et à la langue au sein du cabinet Macron.

Gaston Bernier

La francisation : des années héroïques à l'implication citoyenne

Invitée de l'ASULF et de ses membres, le 28 septembre dernier, au Restaurant Le Fuchsia (Montréal), Mme Solange Chalvin a dressé une synthèse des efforts de francisation des dernières décennies réalisés par l'État québécois. La rencontre est la quatrième organisée à Montréal par Jean-Guy Lavigne depuis 2011.

Mme Chalvin est une personnalité éminente de la fonction publique et du journalisme québécois. Elle entretient et a entretenu un rapport étroit avec la langue française au cours d'une carrière effectuée, entre autres, comme journaliste au *Devoir* et directrice



de la francisation à l'Office québécois de la langue française (OQLF). C'est justement de ce sujet sensible qu'est la « francisation » qu'elle a été invitée à parler aux membres de l'ASULF, leur faisant partager ses réflexions sur l'amour qu'elle

porte à notre langue, son savoir-faire et sa riche expérience des rapports que l'État entretient avec la langue.

Après avoir évoqué les étapes marquantes de son remarquable parcours de journaliste, puis d'administratrice au sein de la fonction publique du Québec, Mme Chalvin présente « les années euphoriques », « les années héroïques » et « l'implication citoyenne » des programmes de francisation.

La prise de conscience linguistique de la conférencière remonte au début des années 1960, lorsque le couple Chalvin découvre avec stupéfaction l'état lamentable des livres scolaires de leurs enfants, infantiles, bourrés de fautes, d'anglicismes et de lacunes. Par ses écrits, ses travaux et son engagement tant professionnel que personnel, elle défend avec ferveur la langue française au Québec, qui peine encore à s'imposer. Ce long cheminement (1977-2017) des trois états de la situation linguistique qu'elle décrit débute dans l'euphorie générale soulevée par la Charte chargée de symboles et d'espoirs pour l'avenir de notre langue.

Les « années euphoriques », c'est l'expansion et la décentralisation de l'action de l'OLF présente dans toutes les régions à la fin de son mandat ; c'est la francisation dans les entreprises et les commerces, mais aussi dans les services publics ; c'est, enfin, le français parlé en milieu de travail et non l'anglais seulement, et les innombrables produits linguistiques (billets, vocabulaires, fascicules et livrets divers, banque de terminologie, etc.) dus aux linguistes et aux nombreux animateurs disséminés aux quatre coins du Québec. Mais l'euphorie ne dure qu'un temps.

L'OLF, au pic de son activité (1979-1980), comptait 431 personnes, un important budget de 13 millions de dollars. En 1987, l'effectif était ramené à 112 employés et le budget à... quatre millions de dollars. La promotion du français passe alors au second plan. L'enthousiasme retombe. Ce qui compte désormais, c'est l'augmentation du nombre de certificats de francisation décernés aux entreprises et aux organismes de l'Administration. En outre, la Charte de la langue française ne cesse de perdre des plumes (pensons à l'affichage commercial : le français n'est plus la langue unique), compliquant le travail des conseillers et conseillères. La motivation des entreprises suit les fluctuations des règlements linguistiques. Le français au travail est soumis aux aléas de la mondialisation et de l'anglicisation galopante. En 2006, moins de 10 % des jeux vidéo les plus populaires sont offerts en français au Québec. Toutefois, nous dit Mme Chalvin, le bilan de la francisation des entreprises et de l'Administration, quoique fragile et vulnérable, reste positif. Faut-il pour autant, à l'instar du gouvernement, relâcher effort et vigilance?

Non, répond-elle. Devant l'apathie des pouvoirs publics envers la perte d'influence du français et la dégradation de sa qualité, c'est à la société même qu'il revient de prendre les choses en main, aux Québécois qu'il appartient de s'impliquer. Et les manières de le faire sont également innombrables. Elles passent par le maintien, la diffusion et l'amélioration de la qualité du français au Québec sous toutes leurs formes.

(Lire la suite en page 4)

Conférence de Madame Chalvin (suite)

Au premier rang de ces porte-parole linguistiques devraient se trouver les ordres et associations professionnelles, suivis des organisations syndicales, culturelles, sociales et d'affaires.

Sans oublier le rôle si critique qui revient aux médias et à leurs « communicants » : les journalistes, dont la fonction sociale est très importante en raison de l'influence qu'ils exercent, mais dont la langue est souvent critiquable. À ce même rang – et sans doute au-dessus de lui – figure le monde des enseignants, dont la fonction première devrait consister à bien former les élèves, c'est-à-dire à leur apprendre à s'exprimer correctement dans leur langue maternelle, à exprimer une idée clairement et sans recourir aux béquilles d'un discours calqué sur un anglo-américain mal maîtrisé.

Ces lacunes sont décidément tellement coriaces qu'il faut encore les dénoncer année après année! Nous ne saurions oublier humoristes et chanteurs populaires conviés à s'associer à cet effort collectif de reconquête d'un français québécois, d'ici et de qualité, tel celui que savent utiliser de manière créative et communicative nos nombreux écrivains et écrivaines de talent.

Un français de qualité est un atout qui rapporte au monde des affaires québécois, mais aussi à l'ensemble des citoyens. En outre, à l'échelle internationale, lors-



qu'on aura compris que les Québécois « maîtrisent non seulement un excellent français, mais connaissent aussi l'anglais et de plus en plus une troisième langue, qui est souvent l'espagnol », on aura saisi tout l'intérêt de faire affaire avec le Québec.

C'est au prix de cette mobilisation citoyenne, qui passe par l'amour de notre langue et par notre ténacité, que la langue française pourra être préservée au Québec.

Jean-Claude Gémard

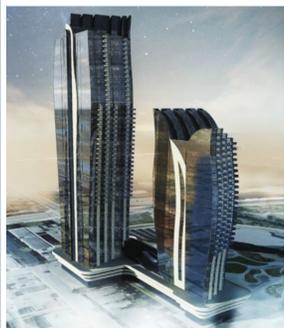
ExpoCité : Fourgonnettes et berlines?

Un membre de l'ASULF a fait part (28 octobre) au Centre Vidéotron et à l'administration municipale de Québec de la présence d'une plaque « voitures régulières » à côté d'une seconde variété de voitures, les fourgonnettes, au débarcadère sis entre l'amphithéâtre et le Colisée. Il a écrit : « Le profane s'imaginera que la Ville assimile une fourgonnette à une voiture irrégulière! Il ne faudrait pas aller jusque-là. Il faut comprendre que les "voitures régulières" sont des voitures courantes, ordinaires, normales : des berlines. Le mot "régulier" n'est que le calque du mot anglais. » Trois semaines plus tard (20 novembre), l'auteur de la note a reçu la décision d'ExpoCité : « Les corrections seront apportées dans les prochaines semaines. Nous vous remercions pour votre implication. » C'est dire que les démarches des membres de l'ASULF et des personnes sensibles à la qualité de la langue sont souvent couronnées de succès.

Timbre contre étampe

Une pratique incorrecte de la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction a été l'occasion de rappeler une importante décision obtenue en 2008 à la suite de démarches de l'ASULF. Les formules de chèque de la Société reproduisent encore l'expression « Endossement / Signature ou étampe » au dos des chèques. L'Association avait, à l'époque, mené une campagne auprès de nombreuses entreprises qui employaient le mot étampe, parfois accompagné du mot anglais. Elle s'est même adressée à l'Association canadienne des paiements (ACP), laquelle avait édicté la norme alors en usage. L'ACP a accepté la suggestion de l'ASULF. Depuis, le mot « timbre » a pris sa place, mais pas encore toute celle qu'il devrait occuper.

Gatineau : Place des Peuples!



Des investisseurs ont l'intention de construire deux tours à Gatineau qui porteraient les noms de Renaissance et d'Alliance. Le projet d'ensemble a été baptisé « Place des Peuples » en 2013 (*Le Devoir*, 16 octobre 2017, p. A 4). Si l'on tient pour acquis que les deux tours donneront sur une véritable place, un espace découvert aménagé et limité par des voies de communication, qu'on baptiserait « place des Peuples », les membres de l'ASULF n'auront rien à redire. Idem de l'Office québécois de la langue française. Mais si « Place des peuples » désigne deux tours, ce devrait être différent.

« Place » Bell, une place?

La Presse canadienne annonce que Laval (la Ville) installera, en hommage à Henri Richard, une œuvre d'art « devant l'entrée principale de la nouvelle Place Bell » (*Le Devoir*, 16 novembre, B 7).



L'entrée principale de Place Bell ! Aurait-on affaire à un immeuble, à un centre commercial ou à un complexe immobilier? On n'a jamais parlé de l'entrée principale de place D'Youville ou de place d'Armes. Mais on peut dire : entrée principale de Place Alexandra (une résidence), de Place Sainte-Foy (un centre commercial), même si le générique est une impropiété.

Médecins constitués légalement

On lit encore des manchettes du type « Plus de la moitié des médecins incorporés ». Le mot incorporé est un anglicisme, une traduction littérale de l'anglais *incorporated*. Il est entré chez nous après 1760 et il a réussi à s'y maintenir jusqu'à nos jours, même si le Code civil adopté en 1991, il y a plus de 25 ans, a remplacé le mot corporation par personne morale. Le mot corporation étant disparu en ce sens, ses dérivés (incorporé ou incorporation) n'ont plus leur raison d'être. L'ASULF le dénonce depuis 25 ans, mais l'anglicisme est encore véhiculé par nombre de personnes en vue, avocats, comptables, fiscalistes, etc. Pour s'exprimer en français, on dit que des médecins sont constitués en personne morale ou légalement.

Cessons de partager!

Depuis quelques années, le verbe « partager », dans le sens de « communiquer » est omniprésent dans le vocabulaire des animateurs de radio et de télévision ainsi que dans les réseaux sociaux, et son emploi est devenu courant dans la langue québécoise. Malheureusement, cet usage constitue la plupart du temps un anglicisme. En effet, contrairement au verbe anglais *to share*, « partager » n'a pas, dans notre langue, le sens de « communiquer », et en « partageant » à tort et à travers, nous évitons de faire l'effort de choisir le mot juste pour traduire notre pensée! C'est dommage, car la langue française regorge de termes pour rendre cette notion avec clarté et précision. Ainsi, au lieu de *partager* un secret, on peut le confier. Plutôt que de *partager* votre idée, pourquoi ne pas la transmettre? Vous ne pouvez pas me *partager* votre histoire, mais vous pouvez assurément me la raconter. Si le sujet vous intéresse, ne *partagez* pas votre opinion, mais exprimez-la, et ne *partagez* pas le présent article avec d'autres personnes soucieuses d'éviter les anglicismes, mais transmettez-le-leur!

Danielle Langelier

Conseil d'administration

Présidente : Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-présidente : Lola LeBrasseur
Secrétaire : Léone Tremblay
Trésorier : Robert Mackay
Membres : André Breton
Jean-Guy Lavigne
Louis Le Borgne
Pierre Rivard
Sophie Tremblay

Secrétaire général
Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire
Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée;
tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf : 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net
www.asulf.ca

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 71, décembre 2017

Rédaction : Robert Auclair
Gaston Bernier
Pierrette Vachon-L'Heureux
Révision : Yvon Delisle
Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier
Coordination et relecture : Léone Tremblay

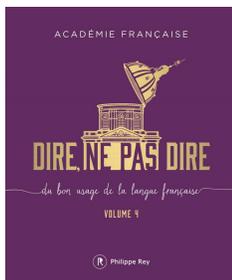
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

1972-2017 : Observations... terminologiques

Les membres de l'ASULF défendent la qualité de la langue et ciblent les organismes et les personnalités laxistes. Pour ce faire, ils comptent sur les avis des spécialistes de la langue. On notait ici, il y a trois mois, le demi-siècle du *Dictionnaire des difficultés de la langue française* de Gérard Dagenais. En septembre 1972, cinq ans après sa parution, le secrétariat général de l'Université de Montréal commençait la publication des *Observations grammaticales et terminologiques*. La grammairienne Madeleine Sauvé y publia près de 250 fiches en 13 ans, jusqu'en mai 1985. Elle avait d'abord enseigné en théologie, puis après une année sabbatique à Paris, elle fut nommée grammairienne. Une compilation des observations des années 1972 à 1985 a été éditée en 13 cahiers, dont le dernier constitue l'outil essentiel : répertoire chronologique, liste alphabétique des fiches, répertoire des sujets groupés par domaines (terminologie, typographie, normalisation, etc.) et, la table la plus imposante, celle des termes et des sujets traités. Les travaux de 1986 à 1990 sont conservés au secrétariat général de l'Université. Mme Sauvé a pris sa retraite en 1991 et a été membre de l'ASTED durant de nombreuses années. Les *Observations...* et son auteure exercent encore une influence considérable sur les écrits officiels de l'établissement, sur les scripteurs québécois et sur les personnes sensibles à la qualité de la langue.

Vient de paraître



Dire, ne pas dire; du bon usage de la langue française, 4 | Académie française. Paris : Philippe Rey, 2017 ; 190 p. ; 24 \$.

C'est le 4^e volume de la série. Le premier fut publié en 2014. Le plus récent contient plus de 150 articles d'une douzaine de lignes en moyenne. En voici

quelques titres : « à cause que », « chaque dix minutes », « fake news », « feeler, au sens de se sentir », « générer », « made for sharing », « réunir ensemble », « versus », etc. Les quatre volumes de la collection doivent offrir environ 700 entrées. Pour leur part, les internautes sont invités à consulter le site de l'Académie et la section Dire, ne pas dire, en ligne depuis la fin de 2011.

Travaux des commissions françaises de terminologie

Le président de l'Alliance Champlain de Nouvelle-Calédonie, Daniel Miroux, attire l'attention des lecteurs du bulletin d'information de l'organisme sur l'importance documentaire du site Web de l'Association pour promouvoir le français des affaires. L'Association met à la disposition des internautes les 25 listes publiées depuis 1984 sous l'égide des commissions de terminologie. On peut en consulter le corpus (7300 termes officiels, 3500 définitions) en se servant des mots français ou des mots étrangers. On peut également feuilleter chacune des listes. D. Miroux donne des exemples qui intéresseront les Québécois. Le phénomène américain *fake news* devient de l'infox (rapprochement entre information et intox), *phishing* donne filoutage, etc. Le site (Apfa.asso.fr) intéressera toutes les personnes sensibles à l'enrichissement du français.

Forces de l'ASULF et adhésion

Les adhérents de l'Association, environ 250, recevront un avis de renouvellement pour l'année nouvelle. Le nombre de membres des années passées est sans commune mesure avec l'exigence de qualité de la langue dans l'espace public (médias, publicité). Il faudrait que l'Association regroupe un bassin de cent membres de plus en 2018, de personnes jeunes, de personnes de toutes les professions, de toutes les régions. Aussi, les membres « habitués » sont-ils invités à jouer les recruteurs et à solliciter collègues, confrères ou consœurs, neveux ou nièces.

Adhésion à l'ASULF

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Partenaire : 30 \$ Sociétaire : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Partenaire : 100 \$ Sociétaire : 200 \$
 Mécène : 500 \$

Paiement à l'ordre de l'ASULF